Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 763

Artikel: L'Office privé des apprentissages de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266805

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Adrienne JEANNET-NICOLET

présidente de l'Alliance de 1944 à 1949, une Neuchû-teloise de Lausanne, qui continue à représenter le Comité du l'Alliance dans les commissions fédérales.

Merci !

Merci!
en s'adressant à l'Assemblée, « nous formons, avec l'Alliance agrandie, une sorte de Parlement féminin ». Or, ce Parlement, qui invoque les principes fondamentaux de la Constitution fédérale, au préambule des statuts, doit s'en inspirer dans ces méthodes, il doit envoyer à son corps directeur des représentates de cantons plus en la contra plus de la contra plus d tioues, it uoit envoyer a son corps directeur des représentantes de cantons plus nombreux. S'il veut obtenir la collaboration et la confiance de toutes les parties du pays, ne devrait-il pas profiter des 18 à 21 sièges qu'il peut offrir, pour s'enrichir de représentantes de régions plus variées 2

Le manque de temps a empêché de donner satisfaction sur ce point, on n'avait au-cune proposition pour de très nombreuses régions et il était trop tard pour se mettre en quête. Le comité électoral n'y a mis aucun parti pris. Il convient donc de tirer la leçon de

cette expérience toute nouvelle : pendant les années qui viennent, il faudra s'efforcer de réveiller les régions qui n'ont pas pris conscience de leur responsabilité, les engager à susciter parmi elles des candidates prêtes à ce travail de dévouement au bien des consecutions de la confernal de na leur fare place avec emprese de la confernal et pulleur fare place avec emprese. général et on leur fera place avec empressement. Souvenons nous qu'en Suisse, notre richesse, notre force, notre stabilité équilibrée repose sur la variété de nos tempéraments nationaux, !'Alliance ne devrait-elle pas en profiter comme les autres corps responsables du pays?

A. W. G.

Pour être enregistré comme citoyen du monde, adressez-vous à Centre suisse d'enregistrement, Case Chauderon, 28, Lausanne.

DACTYLE-OFFICE Odette PERNET LAUSANNE St-Paul 14 TOUS TRAVAUX A PRIX MODÉRÉS

Où en sommes-nous aujourd'hui en Suisse dans la lutte contre l'immoralité ?

Coup d'ail rétrospectif.

A la fin du XIXme siècle, comme au début A la fin du AlAme siecle, comme au debut du XXme siècle, la prostitution était la source principale de la corruption sexuelle tant au point de vue moral que sanitaire. La réglementation, introduite par Napoléon, c'est-à-dire le contrôle et le traitement obli-gatoire par l'Etat des prostituées profession-selles piont à assentive la prestitution par nelles, visait à assainir la prostitution, mais n'aboutit, dans tous les pays, qu'à des échècs : à côté de la prostitution réglementée florissait a cote de la prositution reglementee ifonssait la prositution « clandestine », les notions morales devenaient confuses — car, pensait-on, ce que règle l'Etat, doit être juste et bon! Les conséquences de la réglementation — souvent désignées sous le nom de « double morale » — marquant la femme d'infamie et laissant l'homme irresponsable et impuni, sons expane et saus traitement obligatoire. sans examen et sans traitement obligatoire. sanctionnaient ainsi l'immoralité et un échec sanitaire. Des femmes et des hommes à l'esprit pénétrant s'efforcèrent d'abolir ce système (Abolitionnisme) me (Abolitionnisme). Des gens bien intentionnés, mais ignorants

de la question, pensaient alors et pensent en-core aujourd'hui, qu'on pourrait écarter les prostituées de leur métier par l'emprisonne-ment et la maison de travail et purifier ainsi l'atmosphère. Quelle erreur! Quand des prostituées disparaissent par suite de maladie, d'âge ou de décès, des jeunes filles saines les remplacent. La prostitution est un marché sur lequel, comme sur tous les marchés, l'of-fre se règle sur la demande.

Evolution récente.

Au cours des dernières décades, les mœurs se sont modifiées: la prostitution recule devant la promiscuité, devant les relations sexuelles libres avec des partenaires changeants. Au cours de cette période, dans la plupart des pays européens et extra-européens, comme dans les cantons suisses, la réglementation, injuste et inefficace, a été abolie, la tenue des maisons de prostitution interdite. Genève fut le dernier canton à prendre cette mesure en 1925.

Le nouveau code pénal suisse, préparé de longue main, représente un grand progrès Au cours des dernières décades, les mœurs

longue main, représente un grand progrès pour notre cause, car il établit l'égalité des sexes conformément aux conceptions moder-nes internationales. En ce qui concerne les infractions contre les mœurs, le Code pénal suisse punit le racolage, le trouble causé au voisinage, l'excitation des mineurs à la débauche. Il atteint les proxénètes, souteneurs, trafiquants de femmes, qui profitent de la pros-titution; dans ces cas la répression pourrait être, en général, plus sévère. La promiscuité ne peut être combattue sur le terrain du droit ; elle jouit donc de l'impunité comme la prostitution, quand elle évite les actes énu-

mérés plus haut.

Le professeur Zürcher, l'un des artisans de ce grand-œuvre empreint d'esprit moderne qu'est le Code pénal suisse, motivait comme suit, en 1912, cette attitude:

1. Il est presque impossible de définir juridiquement la prostitution, les limites de la promiscuité sont floues.

Punir la femme et non pas l'homme

serait injuste et l'essence de la prostitution ne serait même pas atteinte. Cette conception répond à l'art. 4 de la Constitution fédérale: « Tous les Suisses sont égaux devant la loi ».

Les périodes de guerre de 1914-1918 et 1939-1945 ont multiplié, même dans la Suisse épargnée, les relations sexuelles hors-mariage, surtout la promiscuité et répandu les maladies vénériennes, malgré de plus gran-des facilités de traitement. Il ne faut pas perdre ces faits de vue quand on cherche à améliorer l'étal de choses existant. Sur l'ini-tiative de la Société suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes, le Conseil fédéral a les maladies vénériennes, le Conseil fédéral a complété en janvier 1947, son arrêté du 20 avril 1943, prescrivant la déclaration des maladies transmissibles, en y introduisant une catégorie C comprenant les 3 maladies vénériennes. Un art. 5 bis spécifie que le médecin ne déclare que les cas (hommes ou femmes) dans lesquels les personnes atteintes refusent de se faire traiter ou interrompent leur traitement prématurément, ou les sources d'infection qui ne se laissent pas examiner. Il fection qui ne se laissent pas examiner. Il est heureux que la Suisse ne soit pas entrée dans la voie de la déclaration universelle et du traitement obligatoire, mais que chez nous ce soient seulement les insouciants et les réfractaires qui soient touchés.

Nous réprouvons la « double morale » Nous réprouvons la «double morale» qui constitue une immoralité et rejetons toute forme de réglementarisme. Les maladies vénériennes ne peuvent être combattues efficacement que si l'on soigne tous les malades deux sexes. On ne peut relever les conceptions morales en punissant les prostituées. Dans tout le travail social, nous allons aux malades et aux faibles avec compossion et Dans tout le travail social, nous allons aux malades et aux faibles avec compassion et dans l'intention de les secourir, mais non en les poursuivant pénalement.

Notre tâche est la suivante :

Développer l'instruction sexuelle associée à l'éducation sexuelle et à l'appel au sentiment moral adressés aux deux sexes. Relever la conception du mariage et de la famille. In-culquer le respect de la femme. Favoriser la préparation au travail et à une profession.

La lutte contre tous les maux sociaux afin que les femmes ne soient pas contraintes à la prostitution par détresse économique, la lutte avant tout contre la pénurie de loge-ments, l'abus de l'alcool.

L'assistance aux personnes en danger mo-L'assaurce dur personnes en danger mo-ral et à celles qui ont commis un faux pas. Rééducation, éducation au travail, par des personnes expertes et dans l'esprit de Pes-talozzi, par « amour réfléchi». Procurer un gite et du travail aux femmes sortant de gite et du travail au l'hôpital ou de prison.

Prendre soin des débiles, des psychopathes, des deux sexes, qui ne sont pas adaptés à la vie en liberté.

(Commission d'hygiène de l'Alliance des Sociétés féminines suisses.)

L'Office privé des apprentissages de Genève

Il y a trente ans que fut fondé à l'Union des Femmes, l'Office privé des apprentissages, qui est un bureau de consultation pour les employeurs et pour les parents, et qui a son siège: Place de la Taconnerie, 10.

La première secrétaire, Mlle J. Guibert, lui donna une forte impulsion. Après avoir travaillé à ses côtés, la directrice actuelle, Mme Brustlein, a, par la suite, pris toute la charge de cet Office devenu indépendants Cependant, dès 1926 le secrétariat des jeugnes gens a été assumé successivement par MM. Dubois et Brustlein — très heureuse difvision du travail, supprimée il y a quatre ans, l'Office ne recevant plus la subvention que lui allouaient les autorités cantonales.

lui allouaient les autorités cantonales. Les réceptions ont lieu quatre fois par semaine. L'interrogatoire porte sur les goûts et les dispositions des futurs apprentis et sur la situation de la famille, bien souvent triste; personnes désemparées, veuves, divorcées. On rencontre parmi les jeunes des caractères difficiles.

difficiles.

Chaque année la directrice de l'Office fait faire une composition dans les écoles afin de se rendre compte des aptitudes des élèves.

L'Office est en relations avec divers Départements. Il vit de diverses subventions dont la plus importante de Pro Juventute, et des cotisations de ses membres ainsi que de dons.

L'expérience a démontré de plus en plus la raison d'être, mieux encore, le besoin d'une institution si évidemment utile aux jeunes pour les orienter sagement vers une profession qui réponde à leurs aptitudes.

M.-L. P.

M.-L. P.

Séance de l'Union des femmes, 3 février.

VII^e Journée des Femmes neuchâteloises Dimanche 20 mars

10 h. Culte de Mme Grétillat, pasteur. Les femmes et la paix économique et sociale, par Mme J. Carrard.

Rôle de l'esprit dans la vie quotidienne, par Mme Vuillemin.

Mlle Mettmüller parlera du « travail social dans les maisons hospitalières », et Mlle Renaud, d'un « atelier de tissage pour tuberculeux convalescents ».



Une de nos collaboratrices évoque le temps des précepteurs

Il y a cent ans, combien de tremblantes institutrices, de doctes précepteurs suisses s'en allaient sur les routes d'Europe — alors pra-ticables en, tous sens — rejoindre des postes variés et lointains où l'éducation de jeunes

variés et lointains où l'éducation de jeunes élèves leur était confiée!

Ce destin qui fut celui de tant de nos grand-mères ou de nos grands-oncles, Mme Gagnebin l'a décrit avec bonheur dans son Récit des aventures d'un enfant de 1848, Alexandre Maurer son propre père. C'est un beau monument élevé à la mémoire d'un père, pour le centenaire de sa naissance, mais c'est en même temps un monument symbolique élevé à tous ceux qui ont honoré cette lique élevé à tous ceux qui ont honoré cette carrière éducative et qui ont porté dans le monde entier la renommée de la probité et de la conscience scientifique de nos cevanciers.

Sur ce thème, on aurait pu composer un ouvrage pédant et grave. Mme Gagnebin n'est pas tombée dans cette erreur ; s'attachant à la vie de son héros, elle l'a suivi de Schaffouse, sa ville natale, en Allemagne, à Neu-châtel, où il fit ses premières armes de pédagogue, en Russie, en Autriche, en Anpedagogue, en Autriche, en Antiche, en Ant à chaque étape aussi, le cadre diffère et, au travers de ces visions concrètes, nous voyons



Publications recues

hommes libres sur la terre libre. Elisabeth Henri-Hayem. (Editions « L'Effort humain, Genève et Annemasse.)

Ce livre évoque les origines et les étapes de la puissante démocratie américaine. Ce n'est pas une œuvre de juriste, mais une recherche passionnée de réponses aux préoccupations suscitées par le désarroi du monde contem-porain qui voit se multiplier des mouvements fédéralistes de toutes provenances.

Le fondement des Unions, quel est-il?

Dans ces « fresques américaines », l'auteur peint avec des couleurs franches, sans demieintes, l'épopée d'une poignée d'hommes chassés de leur patrie insulaire par les persécutions religieuses, d'hommes miséreux, frustes, sans programme, mais animés d'une foi ardente et de la volonté inflexible de la vivre sans compromis.

Dans une langue colorée, pleine d'images d'une réelle beauté, l'auteur évoque les grandeurs et les servitudes des « Pères-Pélerins », « aux vertus granitiques », et de leurs descendants luttant au milieu d'obstacles innom-

L'indépendance est conquise, la terre est

L'indépendance est conquise, la terre est libre! Et l'homme est libre enfin par le triomphe de Lincoln, dont Mme Hayem donne un portrait d'une réelle grandeur.

Ce livre paraît à l'heure où d'autres hommes, fuyant les haines implacables et les persécutions innommables, veulent être libres sur leur terre libre, mûs par la foi inébrantable dans le destin de leur peuple. Riche de pensée et de foi, il comporte un précieux enseignement.

Tamara Hauchmann.

une rouge sur Marrakech. Roman, par Louis-G. Manegat. Edition Jeheber, Ge-nève-Paris 1948.

Pages colorées où vit au moins autant que les personnages du roman, la capitale du Sud marocain avec ses soukhs, ses places, ses marchés, ses rues grouillant d'une population indigène, non loin du quartier européen, aussi moderne, aéré et riche que les quartiers arabe ou juif sont sordides, malodorants, mais pittoresquese. Et au delà, ce sont les premiers contreforts du majestueux Atlas.

Les protagonistes évoluent dans ces divers décors. Kesma, figure centrale, fait usage de sa rare beauté et de sa fabuleuse richesse pour enchaîner à ses pieds les hommes qui l'intéressent, les amener à un paroxisme Pages colorées où vit au moins autant

chesse pour enchaîner à ses pieds les hommes qui l'intéressent, les amener à un paroxisme de passion et ensuite les quitter froidement sans l'ombre d'un scrupule.

Plus attachant est l'humble porte-faix arabe, Nairan, qui vit d'un bonheur intense sous le soleil ou à l'ombre des palmiers, au pied des fontaines ou en courses vagabondes dans la montagne, chérissant son indépendance, sa faculté de travailler pour vivre de presque rien ou de flàner des journées entières. Mais

Kesma, à côté de ses nombreuses et brillantes conquêtes, n'a de cesse qu'elle n'ait fait de Nairan aussi un esclave. Il se libérera sans

Un autre, devenu fou, guette sa vengeance. La fin est dramatique.

M.-L. P.

Notes bariolées, par Emile Jaques-Dalcroze. Edition Jeheber.

Un livre que toutes les mères, les éduca Un nvre que toutes les meres, les educa-teurs et éducatrices devraient consulter, ce recueil d'extraits où le créateur de la ryth-mique, remarquable pédagogue, a noté au jour le jour ses observations, ses idées, ses critiques, qui dépassent constamment le do-maine spécial de la méthode par quoi il est devenu célèbre dans le monde entier, et de la musique en général.

C'est merveilleux de constater par la lec ture de ce volume sans aucune prétention li-téraire, à quel point Jaques-Dalcroze aime et comprend les enfants et avec quelle intelli-gence il met le doigt sur les erreurs qu'on commettait, qu'en certains cas on commet encore, à l'école et à la maison, dans le soin de leur éducation.

Par ce côté-là seul — sans parler des rar ce cote-ia seul — sans parter des plus nombreuses pages consacrées aux disciplines qui lui sont spéciales — Jaques-Dalcroze, avec son dernier livre, retiendra certainement l'attention de nombreux lecteurs et lectrices, et ils y trouveront aussi (il est presque superflu de le dire) l'humour et le charme coutumiers du Maître.

M.-L. P.